

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 72 (1936)
Heft: 19

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

» ...L'éducation religieuse doit rester la tâche sacrée de la famille et de l'Eglise...

» ...La politique, lorsqu'elle défend la religion, risque trop de se servir d'elle et, finalement, de l'asservir...

» ... Si l'église ne devait être que le lieu privilégié où seuls les chrétiens et ceux qui savent bien se comporter auraient droit de cité, nous nous hâterions d'en sortir, heureux de nous mêler à la foule des péagers que Jésus a toujours préférés aux doctrinaires...

» ... Notre religion nationale ? — Il en est une aujourd'hui en Allemagne : elle emprisonne les pasteurs fidèles. Il en fut une autrefois à Rome : elle jetait les chrétiens aux lions. Il en fut une en Judée : elle crucifia Jésus...

» ... L'heure vient toujours où les justices convergent et où l'homme retrouve l'homme et le salue comme un frère. » Th.-D. PACHE.

* * *

Il y a là, dans les lignes de M. le pasteur, une franchise qui, avons-nous pensé, mérite d'être relevée. Bien entendu, nous ne nous élevons pas contre l'enseignement, dans nos classes, de l'histoire biblique pour autant qu'elle est accessible aux petits cerveaux à nous confiés et que l'on ne s'attarde pas dans les tribulations d'Israël et les prophéties.

Le Décalogue et la morale évangélique ont été à la base de notre éducation et doivent rester à la première place dans l'école ouverte à tous, sans distinction de partis, de nationalités ou de croyances. L. Cz.

GESTION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Pesons toute chose et retenons ce qui le mérite :

« La rédaction est en progrès... Il est indispensable de développer l'élocution et d'enrichir le vocabulaire...

» Le calcul oral laisse parfois à désirer et pourtant les procédés rapides sont facilement assimilables »...

Facilement est un mot très relatif, suivant les élèves à qui on a affaire !

On attend beaucoup du nouveau Manuel d'Instruction civique et surtout du maître qui l'enseigne.

« Le solfège fera de nouveau l'objet d'une étude sérieuse, le manuel du degré supérieur étant peu ou pas du tout utilisé. »

Eh oui ! ce solfège-là n'inspire personne et, malgré les exhortations venues d'en haut, il n'est pas encore livre de chevet des maîtres et des élèves. Il nous présente dès le début des exercices monotones et indigestes, parmi lesquels il faut trier et, au lieu d'avoir devant soi un guide simple qui fasse aimer la musique, on se trouve aux prises avec des difficultés qui rebutent. Nous doutons que des « cours » apportent une amélioration marquée dans cette étude et nous demandons surtout de ne pas nous infliger le solfège comme branche essentielle quand le français réclame tous nos soins. L. Cz.

IMPOT DE CRISE

Avez-vous rempli consciencieusement vos formulaires ? N'avez-vous rien oublié, spécialement dans la rubrique des tantièmes, des parts indivises, des gratifications supplémentaires ? Surtout, n'avez-vous pas défalqué un peu trop et, de cette façon, commis en votre faveur une petite erreur que des commis-

saires à l'impôt, rompus au métier, auront vite fait de repérer ? Ces fonctionnaires, si on ne les tenait pas, ils videraient les caisses de l'Etat sans rien y remettre !!

Ce qui me fait parler de la sorte, en ce soir de mai 1936, c'est que je vois en pensée les patrons et les employés non fonctionnaires devant ce fameux formulaire. Les patrons doivent contresigner la déclaration de leur salarié — et ce salarié, comptable, fondé de pouvoirs, aurait peut-être bigrement envie de livrer au fisc les chiffres qu'il connaît concernant les revenus et la fortune de celui qu'il sert... Mais voilà, il n'est qu'un subordonné, il n'a ni pouvoir ni indépendance et il faut qu'il accepte, avec le travail, le secret professionnel. Liberté pour les uns, obligation pour les autres, là est toute la morale à tirer de cette levée de boucliers contre les ordres venus de Berne.

Et nous demandons sérieusement, pour mettre fin à ce régime de suspicion, de cachotteries, d'inégalités, d'immoralité même devant les lois qui devraient être les mêmes pour tous : *A quand la publication du registre d'impôt ?*

L. Cz.

LIBERTÉ DANS L'ENSEIGNEMENT

Que penser de ces trois axiomes relevés dernièrement dans un quotidien vaudois (*Droit du Peuple* du 7 avril) :

« Chacun peut se rendre compte qu'il est :

a) *permis*, à l'Université d'avoir une opinion propre, c'est-à-dire bien à soi ;

b) *conseillé* au professeur secondaire d'adopter les couleurs gouvernementales ;

c) *enjoint* à l'instituteur primaire d'avoir les opinions politiques, philosophiques, économiques et autres des chefs hiérarchiques que le pays lui a donnés. »

Ce problème ainsi posé me laisse rêveuse, car, comme femme, je suis censée n'avoir aucune opinion, puisque je n'ai aucun des droits du Suisse démocrate !

Je ne voudrais pas m'attirer les foudres des élites en ergotant sur ces trois ligues. Et pourtant, elles me pèsent en se présentant à moi comme une énigme.

Est-ce bien cela au pays de Vaud ? Et si oui, pourquoi ? Toutes les écoles officielles émarginent au budget de l'Etat et des communes ; la primaire seule est complètement gratuite. Les manuels imposés ne coûtent rien aux élèves et y sont seuls autorisés. Les absences sont soigneusement contrôlées et tout a été fait pour mettre l'instruction élémentaire à la portée de tous.

Alors, en contre-partie, le maître ni les parents ne doivent désobéir. Cette sollicitude des autorités à l'égard de l'école populaire se paie par l'obligation de se plier à tous les ordres et de conformer l'enseignement aux idées reçues et aux lois établies. Le Vaudois, ami de la tradition, est en général bon enfant et peu porté à bouleverser ses institutions. Et ses maîtres d'école, en bons serveurs, gagnent presque tous leur épitaphe : « Ils ont bien mérité du Pays ».

Mais pourtant il arrive que certains membres du corps enseignant, au lieu d'être des humbles et des modestes, des subordonnés dociles, se permettent de faire entendre leur voix dans la vie publique, dans des jugements pas toujours orthodoxes ; il en est qui se plaisent dans les terres mouvantes de la critique, avouée ou à mots couverts. Alors, suivant l'humeur du moment, on se fâche en haut lieu et on administre à ces enfants terribles une correction plus ou moins forte qu'ils ne sauraient éviter...

N'y a-t-il que dans les primaires de ces francs-tireurs mal en cour ? Peu

nous en chaut. Mais regrettons quand même que ce problème de la liberté dans les ordres d'enseignement ait pu être posé de cette manière dans certaine presse en 1936. Cela prouverait que des faits ont pu se passer qui feraient douter de la largeur de vues et de l'impartialité de nos dirigeants.

Le ou la fonctionnaire de n'importe quel ordre, surveillés dans leur devoir professionnel, doivent jouir dans la vie publique ou privée des mêmes droits qu'un chacun et tiennent jalousement à cette entité inaliénable : la liberté de jugement et de pensée.

L. Cz.

NOS COLLÈGUES A L'HONNEUR

Les sans-filistes qui étaient à l'écoute dimanche soir 19 avril ont entendu, retransmis du temple de Morges, un concert donné par un chœur mixte et l'orchestre Radio-Suisse-romande (200 exécutants) qui interprétaient la belle œuvre de H. Opienski : « L'enfant prodigue ».

Ce n'était certes pas une sinécure que de s'attaquer à cet oratorio qui présente de sérieuses difficultés et une partition d'orchestre assez compliquée pour celui qui n'est pas un professionnel. Aussi toutes nos félicitations vont au directeur, M. Henri Lavanchy, instituteur à Reverolle, un « primaire » (tout court, eh ! oui, rien que cela). Nous le remercions chaleureusement pour le beau travail qu'il a accompli et qui fait le plus grand honneur au corps enseignant.

A. L.

PLACES AU CONCOURS

Jusqu'au 15 mai, à 17 heures.

Maître primaire supérieur : Ormont-Dessus.

Instituteurs : Forel (Lavaux), au Planoz. — Orzens.

Travaux à l'aiguille : Corcelles s. Concise (6 h.).

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

CONVOCATION

« *L'Education à l'école primaire* ». Le sujet sera présenté par M. Atzenwyler, directeur de l'enseignement primaire

mercredi 13 mai, à 17 h.

au Département de l'Instruction publique, salle II.

Une leçon pratique sera donnée à l'*Ecole de Malagnou*,

mercredi 20 mai, à 16 h. 40.

Avis. — Toutes les collègues qui détiennent encore un stock de pochettes, sont priées de les rapporter à la séance du 13 mai. Merci d'avance.

NEUCHÂTEL

CONTRE UNE INITIATIVE

L'initiative lancée par « l'Ordre national neuchâtelois » contre la loi financière du 9 février 1935 vise à abroger dès le 31 décembre 1936 la partie de cette loi relative aux recettes nouvelles. Si cette initiative était adoptée par les électeurs, les ressources de l'Etat seraient amputées d'une somme dépassant un million de francs, ce qui remettrait en question tout l'équilibre financier au moment même où il vient d'être rétabli à grand'peine par l'adoption du second programme de restauration des finances cantonales.

L'adoption de cette initiative serait une véritable catastrophe qui conduirait l'Etat à la faillite et le mettrait dans la nécessité de réduire encore les traitements de son personnel. Celui-ci a donc intérêt à repousser, les 9 et 10 mai, l'initiative de l'Ordre national neuchâtelois. Aussi, recommandons-nous, aux instituteurs, membres de la S. P. N. de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que ce projet néfaste soit rejeté.

4 mai 1936.

Comité central.

LES PROPOS D'UN FONCTIONNAIRE ET D'UN JOURNALISTE

Dans notre compte rendu de la dernière séance du Comité central (*Bulletin* N° 16) nous avons fait allusion à la lettre adressée au Chef du Département de l'Instruction publique par M. Méautis, professeur à l'Université de Neuchâtel. L'auteur l'a communiquée à la *Suisse Libérale* qui l'a fait paraître dans son numéro du 17 mars dernier.

Voici le texte de cette étrange épître :

« La décision prise par le Grand Conseil d'admettre une autre norme pour le traitement des fonctionnaires que celles proposées par le Conseil d'Etat a péniblement surpris tous ceux qui savent que la République ne pourra être sauvée que par un élan de compréhension et de solidarité entre les différentes classes qui composent l'Etat.

» Sans doute la réduction proposée tenait davantage compte de la situation tragique du canton que de la baisse réelle du coût de la vie ; néanmoins la majorité du Grand Conseil eût été bien inspirée en refusant de prendre une décision dont le caractère démagogique et électoral saute aux yeux.

» Aussi, en tenant compte du fait que d'autres classes que les fonctionnaires sont dans une situation encore plus difficile que la nôtre — et nous pensons surtout aux viticulteurs et aux paysans — et qu'il serait parfaitement odieux dans les circonstances actuelles de toucher un arriéré sur les mois écoulés, je vous prie de bien vouloir accepter que mon traitement soit payé sur les bases admises par le Conseil d'Etat, en espérant toutefois que mon exemple sera suivi par d'autres fonctionnaires.

» Qu'il me soit permis, en terminant, de vous prier d'exprimer à M. E. Renaud un hommage de reconnaissance pour l'admirable lutte qu'il a menée, ces derniers mois, au nom d'un patriotisme éclairé contre la coalition des intérêts particuliers et des préoccupations électorales. »

Cette lettre montre que l'on peut être un helléniste distingué — c'est le cas de M. Méautis — et agir en Béotien dans certaines occasions. Pour une fois, l'honorable professeur aura goûté aux charmes d'une prédication dans le désert. Aucun fonctionnaire n'a eu la candeur de suivre son exemple. Nous ne sommes pas encore mûrs pour sacrifier aux dieux de l'Olympe.

M. Méautis attribue à la décision prise par le Grand Conseil un caractère démagogique et électoral. C'est une bien grosse accusation lancée à la légère et qu'on s'étonne de trouver sous la plume d'un adorateur de la Grèce classique. Noblesse oblige et un semblant de preuve eût été dans la ligne de la vertu athénienne. Si l'accusation de M. Méautis avait une valeur quelconque, nous pourrions la retourner contre les députés qui nous ont refusé toute concession. En l'occurrence, ils ont aussi pensé aux intérêts de leurs électeurs et à leurs intérêts particuliers, car c'est parmi eux qu'il faut aller chercher les promoteurs du referendum contre la Loi financière. Ils invoquent les lourds impôts en pers-

pective ; quant à la *situation tragique du canton*, elle est à l'arrière-plan ; voilà la vraie démagogie que M. Méautis n'a pas réussi à découvrir. Et, voyez, elle comblera ses désirs ou même les dépassera, car si la Loi financière venait à sombrer, il est certain que c'est dans le porte-monnaie des fonctionnaires qu'on ira puiser l'argent que les éminents démagogues révéérés par M. Méautis se refusent à payer. A ce moment-là, il pourra, imitant les anciens, aller clamer, sur les places publiques, sa joie et son bonheur de payer pour les autres.

La situation difficile des viticulteurs et des paysans paraît émouvoir M. Méautis. Il a oublié, semble-t-il, que la Confédération a déjà dépensé plus de cent millions de francs pour secourir les travailleurs de la terre ; il a oublié aussi que la régie des alcools a bouclé ses comptes de 1935 par un déficit de plus de vingt millions parce qu'il a fallu acheter aux producteurs de schnaps des quantités dépassant de beaucoup les prévisions. Tous ces millions sortent de la poche du contribuable ; et l'on sait que les fonctionnaires comptent parmi les meilleurs clients du fisc. M. Méautis oublie aussi que les paysans n'ont jamais montré aucune compassion pour les fonctionnaires. Quand les prix de la viande, du beurre, du fromage, du lait, du pain avaient, au cours de la guerre, atteint les monstrueux niveaux que l'on sait, les gens de la terre n'ont manifesté aucun sentiment de commisération à l'égard des fonctionnaires qui étaient bien malgrément rétribués à l'époque. Nous avons largement payé notre tribut à l'agriculture quand elle était dans l'abondance ; nous contribuons encore largement à la secourir ; il n'est donc pas *parfaitement odieux* de toucher l'arriéré dont parle M. Méautis.

* * *

Le geste de M. Méautis inspire à M. Gustave Neuhaus, rédacteur de la *Suisse Libérale*, les réflexions suivantes : « *Il est beau de voir un homme songer d'abord aux malheurs de son pays et à la situation difficile de ses concitoyens d'autres classes et aller jusqu'au sacrifice de ses intérêts personnels* ». Et plus loin : « *Que le mandataire du peuple s'inspire de l'exemple qui lui est ainsi donné* ».

Voilà un fort bon conseil que M. Neuhaus fera bien de ressasser à l'intention de certains de ses amis politiques qui comptent parmi les zélateurs du referendum dont nous avons parlé. Ceux-là ont vraiment perdu la notion du sacrifice des intérêts personnels.

Un député qui est professeur s'est prononcé en faveur de la réduction de 8 % ; vous avouerez que c'est bien compréhensible ; un autre professeur a voté la réduction de 10 % ; c'était son droit ; mais son geste est déjà moins compréhensible. M. Neuhaus blâme le premier d'avoir plaidé sa propre cause ; il n'adresse naturellement aucun reproche au second. Or le professeur qui a opté pour le 8 % a défendu ses intérêts et ceux de ses commettants ; il n'a donc pas agi autrement que les chefs du referendum, amis politiques de M. Neuhaus, auxquels ce dernier n'a adressé aucun blâme jusqu'à présent. Voudrait-il par exemple que les députés qui ont des intérêts en jeu s'abstiennent au moment de la votation ? Alors, qu'il élève la même exigence à l'égard des paysans, des industriels, par exemple, quand les intérêts agricoles ou horlogers sont en cause. Nos représentants au Grand Conseil auraient bien tort de s'embourber dans les scrupules que rejettent les autres députés.

24 avril 1936.

J.-Ed. M.

JURA**TOUJOURS LES VACHES MAIGRES**

Le chroniqueur ne peut s'abstenir de parler souvent de la question financière ; car, hélas ! nous ne sommes pas au bout de nos tribulations. L'Etat s'évertue d'année en année à rétablir l'équilibre budgétaire ; le moyen essentiel dont il use est la compression des dépenses par l'abaissement des traitements et l'une des premières victimes expiatoires, c'est, naturellement, toujours l'école.

Le deuxième plan financier cantonal, dont le mystère vient d'être dévoilé au comité central du parti radical, à Spiez, laisse entrevoir des surprises assez désagréables pour le corps enseignant. Il s'agit du projet du Conseil exécutif, qui sera présenté au Grand conseil au cours de la session de printemps, dont l'ouverture aura lieu le lundi 11 mai.

Ce plan financier prévoit une amélioration budgétaire de 7 900 000 fr., nécessaire pour rétablir l'équilibre tant cherché. On espère trouver de nouvelles ressources pour 2 100 000 fr., de sorte qu'il faudra économiser 5 800 000 fr. Une nouvelle réduction de salaires est prévue, de l'ordre de 8 % ; elle abaissera les dépenses de 2 400 000 fr.

Or, voici les mesures prévues en ce qui concerne l'école : réduction des indemnités de remplacement, contribution des communes à l'assurance du corps enseignant, réduction de 6 à 2 mois de la jouissance du traitement après décès, suppression de deux postes d'inspecteurs, suppression de classes en cas de diminution du nombre des élèves, réduction des traitements.

Précisons, au sujet de ce dernier point que, les salaires ayant déjà été réduits de 7 %, cela fera, avec les 8 % prévus, une réduction totale de 15 %, à laquelle il faut ajouter, pour le corps enseignant primaire, une majoration de prime de 2 % à verser à la Caisse de pensions de retraite.

Le secrétaire de la Société des instituteurs bernois, M. Graf, présent à la réunion de Spiez, soutint le point de vue du personnel de l'Etat et des instituteurs. Il fit remarquer entre autres que le gouvernement ne tient pas, en présentant son projet, la promesse faite aux intéressés lors des premières délibérations sur le rétablissement des finances cantonales et à l'occasion des tractations qui aboutirent à l'adoption du décret de novembre 1935 sur les traitements (baisse de 7 %). « Il était entendu, dit M. Graf, que, sauf circonstances économiques extraordinaires, qui ne se sont pas produites, les traitements actuels étaient garantis pour l'année 1937. Il faudrait considérer une réduction effectuée l'année prochaine comme une violation de la parole donnée ». M. Graf réserve pour les associations du personnel le droit d'examiner les projets gouvernementaux, qui, à son avis, ne peuvent être adoptés tels quels.

SITUATION AGGRAVÉE DES INSTITUTEURS SANS PLACE

Nous lisons dans *l'Ecole bernoise* à ce propos : « Par l'application du nouveau plan financier, la situation qui sera faite aux instituteurs sans place définitive deviendrait encore plus pénible. Actuellement, avec une durée de remplacement de 100 jours par année, un jeune homme ne gagne que 1400 fr. et demeure indéniablement à la charge de ses parents. La suppression de classes accroîtra encore la difficulté qu'éprouvent les jeunes instituteurs de trouver une place stable. Il semble acquis désormais qu'un certain nombre de chômeurs

de l'enseignement, diplômés à grands frais par l'Etat, ne trouveront jamais l'occupation pour laquelle ils ont été formés. L'Etat ne peut aujourd'hui les abandonner à leur sort, et il a, en outre, le devoir d'étudier sérieusement la question de la limitation du nombre des élèves dans les écoles normales ». En attendant, le Comité cantonal de la S. I. B. proposera à la prochaine assemblée des délégués d'organiser parmi ses membres une collecte en faveur des chômeurs de l'enseignement.

H. S.

INFORMATIONS

RADIO-SCOLAIRE

A propos de l'émission de la « Journée internationale de la bonne volonté », voici quelques renseignements complémentaires :

Le Studio de Genève assurera à 10 h. 05 l'émission radio-scolaire annoncée dans le bulletin de documentation, *La Radio à l'Ecole*, en donnant le jeu radio-phonique : « Soyons amis », de Jo Baeriswyl.

Pour associer nos différentes régions linguistiques à cette manifestation en faveur de la paix et de la bonne volonté, la Commission centrale des Emissions scolaires suisses a organisé, le 18 mai, une émission commune à l'intention de tous les auditeurs, de 18 h. à 19 h.

Le programme de la participation vaudoise, établi par la commission locale, sera retransmis par les soins du Studio de Lausanne.

I. De 18 h. à 18 h. 20, émission de *Beromünster*.

II. De 18 h. 20 à 18 h. 40, émission de *Sottens* :

1. Introduction ; 2. A la Patrie (Abt), chant d'une classe vaudoise ;
3. Le Message des enfants du Pays de Galles ; 4. Réponse d'un écolier vaudois ; 5. Salut au printemps (R. Schumann), chant ; 6. Récitation d'un autre écolier ; 7. Prière patriotique (E. J. Dalcroze), chant.

III. De 18 h. 40 à 19 h., émission de *Monte-Ceneri*.

E. B.

BIBLIOGRAPHIE

L'Annuaire officiel du canton de Vaud. — L'édition 1936-1937 vient de sortir de presse. Précieuse source de documentation, cet annuaire contient le tableau général des autorités fédérales et cantonales, des fonctionnaires et employés de l'Etat, toutes les indications ayant été mises à jour au 1^{er} avril 1936, qu'il s'agisse de l'ordre législatif, exécutif ou judiciaire.

Un répertoire, clair et concis, permet à chacun de trouver instantanément le renseignement désiré, renfermé dans cette publication : corps pastoral, corps enseignant secondaire ou supérieur, députés, syndics, inspecteurs de tous ordres, etc.

Ces renseignements sont suivis de la liste des avocats, agents d'affaires patentés, notaires, géomètres officiels, médecins, dentistes, pharmaciens et vétérinaires autorisés à pratiquer dans le canton de Vaud.

D'autre part, l'*Annuaire officiel* constitue un véritable guide dans le domaine du droit public, par ses références aux actes législatifs et à l'organisation de toutes institutions dépendant de l'Etat.

L'*Annuaire officiel* est en vente auprès des receveurs de l'Etat, au prix de 2 fr.

Par suite des restrictions décidées au sujet des publications officielles, l'édition de l'*Annuaire* est faite pour les années 1936-1937. *Chancellerie d'Etat*.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

POUR LE 18 MAI

Avez-vous déjà envoyé votre commande pour le petit journal du 18 mai ? Sinon, faites-le tout de suite. Les commandes reçues les dernières risquent de ne pouvoir être servies. Compte de chèques postaux I. 4021.

Nos lecteurs auront pris connaissance avec intérêt et sympathie du petit journal *La Jeunesse et la Paix du Monde*, encarté dans notre précédent numéro. Et ils auront entendu l'appel de M. Pierre Bovet ; il s'agit, malgré les apparences et malgré les faits brutaux, de ne pas désespérer. « C'est le 18 mai 1899 que s'est ouverte à La Haye la première Conférence du désarmement : l'effort continue ! »

ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Les lignes qui suivent peuvent intéresser non seulement des conseillers de profession, mais aussi les membres du corps enseignant qui ont eu des élèves libérés à fin mars dernier.

Au commencement de l'hiver, il y a eu lieu pour chaque conseiller de profession de sonder en quelque sorte les enfants en âge de choisir un métier, de leur poser un certain nombre de questions propres à aider au praticien à donner un conseil judicieux.

Les uns font faire une composition intitulée approximativement : Mon avenir, ou : La profession que je désire embrasser, ou encore : Ce que je compte faire après ma libération de l'école, etc. D'autres préfèrent des questions précises, — je suis de ceux-là — l'élève devant y répondre sous forme de texte suivi, le questionnaire n'étant qu'un plan à observer.

Les travaux d'élèves sont faits sous surveillance, mais des indications sont données de telle sorte que les avis et les opinions puissent être exprimés avec la plus entière liberté. Leur dépouillement offre toujours grand intérêt, ainsi que les éclaircissements oraux qu'on peut toujours demander à leurs auteurs après une première lecture.

Cette dernière année, les sujets dont je me suis occupé, une cinquantaine environ, ont dû répondre, entre autres, à ces deux questions :

1. Aimes-tu l'école ? — 2. Pourquoi ?

Il vaut la peine de retenir quelques réponses typiques et d'en donner une brève analyse. Le « pourquoi » les embarrasse davantage que la demande elle-même, à laquelle ils répondent presque tous affirmativement.

Beaucoup, très sincères, du reste, ont de la peine à définir leurs sentiments et ne savent que répondre, ou n'osent pas dire le fond de leurs pensées.

Commençons par les filles. (Je respecte toujours l'orthographe.)

En voici une qui cultive le pathos : « J'aime beaucoup l'école, car on y fait du travail toujours intéressant et toujours nouveau ». C'est un bel éloge pour le maître : « Parce que l'intelligence (l'instruction sans doute) nous arme contre les difficultés de la vie ».

Celle-ci a de bons et de mauvais souvenirs : « Quand j'étais à l'école enfantine, j'aimais beaucoup l'école, dans les classes primaires, je ne l'aimais pas ».

Celle-ci s'y plaît pour d'autres raisons : « J'aime beaucoup l'école, parce que l'on a pas de souci et c'est gai d'être à l'école ».

Une enfant de famille nombreuse connaît déjà certaines inquiétudes matérielles : « J'aime l'école, car je comprends qu'à notre époque on ne peut rien faire sans être instruit ».

Une brave élève se place surtout à l'égard des maîtres qu'elle a eus : « Jusqu'à l'âge de 12 ans, l'école a été pour moi un véritable enchantement ; par contre les deux ans que j'ai fait en dernière classe m'ont dégoûté, et c'est sans regret que je l'ai quittée ».

Une gentille fillette a fait l'expérience contraire : « Je n'ai jamais beaucoup aimé l'école primaire jusqu'à 13 ans. Mais ces dernières années m'ont beaucoup plu ».

Méditez cette appréciation d'une élève déjà mûrie : « Dans un sens, je peux dire que j'ai beaucoup aimé l'école, et que je l'aime encore beaucoup, surtout si un esprit de bonne camaraderie règne dans la classe. Mais je trouve que nos maîtresses et nos maîtres devraient nous faire comprendre que c'est pour nous *instruire* (c'est l'élève qui souligne) que nous y venons et non seulement pour y préparer des examens. Et on ne devrait pas avoir peur de faire figurer sur les programmes scolaires des chapitres plus utiles, plus instructifs, plus actuels que la bataille de Sempach, par exemple ! ». Il y a là tout un programme !

Celle-ci ne cache pas son enthousiasme, assombri d'une éclipse : « Oui, j'aime beaucoup l'école ! Il y a un temps où je l'ai détestée, c'est pendant les quelques mois que j'ai passés à l'école supérieure. Mais le goût est bien vite revenu, surtout à l'école ménagère ».

Une fille quelque peu apathique et facilement distraite, écrit : « J'aime l'école quand le travail est varié et intéressant, quand le maître explique bien et illustre son sujet ». Les répétitions la rebutent : « J'aime moins l'école dans la partie avant les examens ». Bien des maîtres sont de cette opinion !

Les réponses des garçons sont en général plus concises et plus réalistes.

Un grand jeune homme d'intelligence réfléchie répond : « Lorsque j'étais plus jeune (il n'a que 16 ans !), je préférerais la vie au grand air, mais depuis que j'ai compris l'utilité de l'instruction, j'aime l'école, car j'ai beaucoup de plaisir à m'instruire ».

Un consciencieux, mais pas très doué, affirme : « Oui, j'aime l'école parce que je travaille et j'écoute les paroles du maître ».

Ce garçon n'est pas très au clair ; il n'a pas d'idées personnelles. Ses dires manquent de conviction : « J'aime assez l'école, car l'école, c'est le plus beau temps de la vie. C'est mon père qui me l'a dit ! ».

Cet élève, par ailleurs fort gentil et consciencieux, avoue avec la plus grande ingénuité : « J'aime bien l'école elle-même, mais ce qui est *embêtant* (sic), c'est les leçons qu'on doit faire à la maison ! ». Il n'est pas le seul de son avis.

Un de ses camarades au caractère violent, mais d'une belle franchise, écrit avec un laconisme significatif : « Je n'aime pas l'école. — Dans les trois premières années, j'étais grand fervent, puis j'ai commencé à la détester, et je me suis laissé aller ».

Un homonyme du précédent serait aimable de nous expliquer ce qu'il a

voulu dire : « J'aime l'école parce qu'elle nous instruit et nous fait voir les choses en grand ».

On pourrait penser que ces réflexions naïves ne signifient pas grand'chose au point de vue orientation professionnelle. A elles seules, elle ne suffiraient pas à déterminer un caractère ; elles jettent toutefois un jour singulièrement suggestif sur un passé qu'il est intéressant de connaître et qui fixe parfois l'avenir. Du reste, les deux questions relevées plus haut sont complétées par ces deux autres :

1. Quelles sont les branches que tu aimes le mieux ? — 2. Quelles sont celles que tu aimes le moins ?

Nous pourrions y revenir un jour.

La Tour, le 22 avril 1936.

H. BAC DRAZ.

INFORMATIONS

COURS DE DESSIN DE LA S. V. E. D.

La causerie de Mlle Guignard, prof., sur *le croquis improvisé au tableau noir*, qui doit avoir lieu le 9 mai, se donnera au Collège de St-Roch, à 14 h. 15 et non au Musée Arlaud comme on l'avait annoncé. Les deux autres cours (16 et 23 mai) auront lieu au Musée Arlaud.

MUSÉE SCOLAIRE

A l'entrée du musée, la Société vaudoise de travail manuel et de réformes scolaires expose quelques travaux d'une classe de L'Orient, élèves de 7 à 8 ans. Comme la série des travaux sur métaux, ces objets seront au musée pendant 6-8 semaines.

LES VILLES D'ART BELGES

Une semaine de voyages et d'études artistiques (fin août 1936)

placée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique de Belgique, de la Société nationale belge des Professeurs de dessin et d'histoire de l'art, des Voyages scolaires belgo-luxembourgeois et des principales autorités artistiques, scientifiques et communales.

La direction de cette semaine d'art est confiée au professeur Paul Montfort, licencié en Art et Archéologie, président de la S. B. P. D., et qui en qualité de secrétaire général du 7^e Congrès international du Dessin (Bruxelles 1935) mena à bien cette importante organisation.

Permettre d'étudier agréablement le développement des arts anciens et modernes en Belgique en visitant tout à l'aise et sous la conduite de guides avertis, les plus intéressants monuments et les remarquables Musées d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles, de Gand, de Tournai, voilà ce que le Comité belge désire réaliser en vue de répondre aux désirs maintes fois exprimés dans les milieux artistiques et intellectuels de divers pays.

Ce beau voyage sera donc destiné principalement aux professeurs d'Art et d'histoire de l'Art, aux étudiants et à tous ceux qui s'intéressent aux questions artistiques. Un diplôme pourra être délivré aux adhérents ayant suivi assidûment les conférences et visites guidées.

Grâce au bon marché de la vie en Belgique et au change favorable, le Comité, tout en s'appliquant à réserver le plus de confort possible aux participants,

parviendra à réduire au minimum les frais de séjour, de transport par autocar et chemin de fer, de passeport, les taxes, etc...

Le Comité belge lance une bien cordiale invitation et sera heureux de fournir tous renseignements complémentaires (programme détaillé, prix, conditions...) ; s'adresser à M. P. Montfort, 310, avenue de Tervueren à Woluwe (Bruxelles), Belgique.

Les inscriptions définitives à la semaine d'Art en Belgique devront parvenir avant le 1^{er} juillet 1936.

CIDRE DOUX ET EAU-DE-VIE

Le déficit de 21 millions de la Régie de l'alcool en 1935 a soulevé à juste titre une tempête de protestations dans notre pays. Le Conseil national a autorisé le Conseil fédéral à payer moins cher l'eau-de-vie qu'il est tenu de reprendre aux paysans. On sait que les hauts prix ont favorisé le développement de la production de l'eau-de-vie, but contraire à celui prévu par la loi.

Les contribuables peuvent aider puissamment les autorités fédérales à diminuer cette production en encourageant la préparation et la consommation du cidre pasteurisé. La Fédération antialcoolique genevoise a préparé 2000 litres de cidre doux en 1927 et 24 000 en 1934. Elle a cherché à aider les viticulteurs genevois l'an passé, en pasteurisant du jus de raisin à la Cave coopérative du Mandement et chez plusieurs propriétaires. Le Conseil administratif de la ville de Genève a bien voulu faire servir 1260 litres de jus de pomme à la fête des promotions de 1935, à la demande des maîtres abstinents genevois. Plusieurs de nos cafetiers et épiciers à l'esprit progressiste se sont mis à vendre des jus de fruits pasteurisés. Leurs collègues les imiteront certainement quand le public ne se lassera pas de demander ces excellentes boissons.

André SCHMID.

AVIS

Nous donnerons dans le prochain numéro un résumé de la conférence de M. Dottrens sur la *Réforme de l'Écriture*, illustré de l'alphabet *Script* adopté à Genève.

Puis une relation de l'*Assemblée générale de la Société valaisanne d'Éducation* à laquelle nous avons eu le grand privilège d'assister.

LE COIN DU FRANÇAIS

DIRE, ET... FAIRE

Malgré l'incontestable richesse de notre langue et son équipement très varié pour répondre aux appels des objets et fixer les nuances de la pensée, il est un certain nombre de termes ubiquistes qui servent à des fins multiples, et parfois divergentes. Encore plus que le mot *devoir*, les deux vocables de notre titre sont de ce nombre.

Commençons par le second, car il est le plus caractéristique de ces serviteurs, bons à tout faire, qui s'empressent d'accourir au premier appel, voire même sans y être invités, pour se prêter aux emplois les plus variés. Mais au contraire du *Maître Jacques* de Molière, il ne se donne pas la peine de changer de livrée, suivant qu'il est artisan ou commissionnaire : il demeure toujours en blouse de livreur !

Vous voulez donner un ordre ?... Vite il accourt..

— « Va faire ce qu'il y a à faire, et ne reviens pas avant que ce soit fait ». Vous avez un reproche à formuler ?

— « Tu n'as pas fait comme il faut ce que je t'avais dit de faire ; va le refaire, et que ce soit bien fait ! »

Ce valet complaisant, mais assez désagréable avec son empressement ubiquiste, est le meilleur camarade du monde du gendarme, *il faut*. Et les deux ensemble, ou chacun de son côté, ces compagnons se rencontrent à tous les carrefours du langage.

Pour l'instant, laissons-là le gendarme pour essayer de tailler quelques justaucorps appropriés à cet artisan-commissionnaire en blouse.

Tailler ?... non ; mais, simplement, choisir. Car la collection vestimentaire mise à notre disposition par le musée de la langue est aussi riche que variée. C'est le cas de dire que nous n'avons ici que l'embarras du choix. Et si nous nous contentons quand même du valet en blouse, c'est que nous ignorons les ressources de notre musée, ou que nous sommes trop paresseux pour y aller voir.

Mettons à part d'emblée les expressions proverbiales consacrées autant par un long usage que par le sens profond qui en émane, et qui ne serait plus exactement le même si l'expression était modifiée. *Fais ce que tu dois, advienne que pourra*. — *Qui bien fera, bien trouvera*. — *Paris ne s'est pas fait en un jour*. — *L'occasion fait le larron*, etc. Ces expressions sont revêtues d'une concision si parfaite, elles évoquent des images si parlantes qu'elles perdraient les trois quarts de leur valeur si on voulait s'amuser à les remplacer par des équivalents. Ainsi, pour les deux premiers :

— Il faut faire son devoir sans s'inquiéter de ce qui en pourra résulter.

— Celui qui fait son devoir, en reçoit toujours, tôt ou tard, une récompense.

Même le pléonasme apparent *Fais ce que tu fais*, qui fit naguère gloser un journaliste lors de l'inauguration du bâtiment des Ecoles normales vaudoises (j'ignore si cette inscription lapidaire, chère au regretté François Guex, figure encore quelque part dans cette vénérable demeure), même ce moderne *age quod agis* est irremplaçable.

— Attache-toi soigneusement et avec persévérance à ce que tu as entrepris afin de le mener à bien, ou quelque chose d'analogue ? Ce serait transformer un axiome en une banale recommandation.

Il n'en est pas de même de nombreuses *locutions*, où notre valet, bon à tout faire, devient décidément par trop encombrant et passablement maussade.

(A suivre.)

PRATIQUE MATÉRIAUX ET DÉVELOPPEMENTS POUR ÉQUIPER UN « CENTRE D'INTÉRÊT »

L'OISEAU

Introduction : une semaine consacrée au chant.

Nous avons essayé naguère ¹ de démontrer que chacune des branches d'enseignement est susceptible de fournir à un moment donné les sujets d'un groupe de leçons et d'activités suffisantes pour remplir le programme d'une semaine. Dans le tableau de répartition esquissé pour les trois années du degré moyen,

¹ *Educateur* 1923, 1924, 1925.

nous avons proposé de consacrer deux semaines spécialement au chant. Ce qui ne veut pas dire, le moins du monde, passer tout ce temps à chanter à gorge déployée, ou à fredonner du solfège avec tous les exercices d'analyse, de synthèse, d'audition et de composition que le nouveau recueil vaudois a mis à la mode. Si vous voulez bien nous suivre un instant, vous pourrez vous rendre compte aisément de ce que nous entendions faire, même si la place très mesurée qui nous est réservée nous oblige à nous faire comprendre à demi-mot.

La première semaine de chant en mai, ou juin, pour associer nos écoliers à la joie des chantes de la nature ; la seconde, en décembre, pour préparer les fêtes de Noël et de fin d'année dans les cercles des écoles et de la famille.

L'horaire hebdomadaire comporte ordinairement deux heures consacrées au chant, et au cours desquelles on réalise plus ou moins complètement le programme imposé par le plan d'études. Pour parvenir à la connaissance des notes et des autres signes musicaux, à la pratique du solfège élémentaire et à la parfaite possession des chants imposés, et de quelques autres, ces deux heures, ou ces quatre demi-heures qui ne sont en réalité que six quarts d'heure semblent suffire amplement. Et l'on peut se demander ce que nous voulons de plus. Rien, si la leçon de chant doit être consacrée tout entière à faire de la musique. Beaucoup de choses captivantes et utiles si nous voulons y rattacher un certain nombre d'activités intellectuelles et manuelles qui en feront un véritable « centre d'intérêt ». Consacrer *une neuvaine* à l'art charmant et bienfaisant que les anciens Grecs avaient placé sous le patronage de la muse Euterpe, et que, pour nos bambins, nous mettrons sous celui, plus concret et plus familier, de nos gais oiseaux chanteurs. L'essai ne vaut-il pas la peine d'être tenté, quand ce ne serait que pour apporter un peu de diversité dans des horaires qui se déroulent identiques les uns aux autres du 30 avril au 31 mars ?

Evidemment qu'il ne peut être question de travailler la tâche de solfège et de mettre sur le chantier tous les chants du printemps et de l'été au cours d'une seule semaine. Le résultat risquerait fort d'être tout autre chose que le développement du goût musical.

Mais placer une semaine sous l'évocation de la septième muse, et puiser dans cette inspiration des sujets et des ressources destinés à imprimer à l'activité de la classe un caractère nettement orienté vers la musique, c'est tout autre chose.

Il y a d'ailleurs, quelques bonnes raisons pour justifier cette consécration. Actuellement, pouvons-nous affirmer que nous donnons à l'explication des termes musicaux le temps nécessaire pour qu'il en reste un peu plus que des mots ? Accordons-nous à l'étude des paroles des chants la même attention qu'à une leçon de langue ? Notre enseignement musical n'est-il pas encore bien routinier et passablement mécanique ? N'est-il pas assez pauvre en enthousiasme et en poésie ?

Nous avons encore quelques progrès à réaliser pour que nos écoliers vibrent comme les oiseaux et chantent par un véritable besoin de l'âme. L'étude du solfège, trop indépendante de celle des chants et pas assez considérée comme une préparation à ceux-ci, ne pousse pas à la spontanéité. Elle accapare une trop grande place au détriment de l'étude et de l'exécution, pour la plus grande joie de tous, d'un riche répertoire de beaux chants, dont les paroles apprises par cœur et profondément gravées par la répétition reviennent au premier appel.

Pour toutes ces raisons, et quelques autres encore que nous verrons en cours de route, une neuvaine de chant au printemps est plus qu'une simple application de l'horaire concentré ; elle peut devenir une agréable et bienfaisante *retraite*.

Nous choisirons, ai-je dit, comme introducteurs les chantres par excellence : les oiseaux ; du moins ceux qui ont les cordes vocales harmonisées. Pour la première année du degré moyen, ce seront le pinson et le coucou ; pour la seconde, l'allouette ; plus tard, le rossignol. Ces sujets sont en rapport avec le programme de leçons de choses : la prairie, le champ, la forêt et les eaux. (*A suivre.*)

SCIENCES NATURELLES

I. DÉVELOPPEMENT DE LA PLANTE

A. Reproduction par graines (*Suite*)¹

d) Développement de la plantule.

11. Faire germer dans de la sciure, de la mousse ou du sable humides des graines de haricot, de pois, de fève, de blé, de maïs, etc., ayant préalablement séjourné 24 heures dans l'eau.

Comme vase, on peut choisir, par exemple, un pot à fleurs ou un verre à bière à parois minces d'une contenance de 5 dl.

La sciure doit être modérément et soigneusement humectée avec de l'eau, puis introduite dans le vase en la laissant tomber par pincées, de manière à obtenir une masse aussi peu pressée que possible. Lorsque celle-ci atteint les deux tiers de la hauteur du récipient, on place les graines sur lesquelles on étend une couche de sciure de un à deux cm. d'épaisseur. On recouvre ensuite le vase d'une plaque de verre pour empêcher une dessiccation trop rapide du contenu, puis on installe le tout près de la fenêtre.

Il est nécessaire de maintenir l'humidité de la sciure en projetant de temps à autre sur celle-ci une quantité suffisante de gouttelettes d'eau.

Chaque vase sera muni d'une étiquette indiquant la date de l'ensemencement ainsi que l'espèce et le nombre de graines.

12. Examiner la plantule et ses organes : radicule, tigelle, cotylédons, feuilles, à divers moments de leur développement et fixer les stades par un dessin. Ces observations successives peuvent se faire avec facilité en extrayant du vase, à intervalles réguliers, les différentes plantules les unes après les autres.

13. On peut obtenir un bon développement de la plantule en mettant les graines dans une « chambre humide ». Celle-ci est formée : 1° d'un vase en verre cylindrique, à large base, dont le fond est tapissé d'une couche d'ouate, puis de buvard imprégnés d'eau ; 2° d'un deuxième vase servant de couvercle et sur le fond duquel est appliqué un buvard humide.

Au lieu de vases en verre, on peut utiliser des assiettes.

14. Remarquer que les plantes de pois, de haricot, de fève, ont deux cotylédons (*Dicotylédones*), tandis que celles de blé, d'avoine, de maïs, n'en ont qu'un (*Monocotylédones*).

15. Cueillir en forêt des plantules de hêtre, d'érable, de cerisier, de chêne, de sapin, etc., et les dessiner.

¹ Voir *Educateur* N° 18.

e) *Rôle des cotylédons.*

16. On constate que les cotylédons se vident et se dessèchent à mesure que la plantule se forme. C'est donc dans les cotylédons que la plantule prend les éléments nécessaires à son développement.

17. Dans un pot à fleurs, rempli de terre fine de jardin, faire germer quelques grains de haricot ; suivre le développement des plantules et enlever, à chacune d'elles à des moments différents, ses deux cotylédons ; conserver une plantule intacte comme témoin. Observer pendant le temps nécessaire et comparer les résultats.

f) *Substances alimentaires contenues dans les cotylédons.*

18. *Recherche de l'amidon.* — Dans un tube à essais à demi rempli d'eau, on chauffe une pointe de couteau d'amidon du commerce. En ajoutant avec une baguette de verre une goutte de teinture d'iode, on obtient une coloration bleue que l'on peut diluer, si c'est nécessaire, et examiner par transparence.

19. Faire la même expérience en remplaçant l'amidon par d'autres substances blanches, comme le talc, le plâtre, la craie pulvérisée. Constater que la coloration bleue ne se produit qu'avec l'amidon.

20. Si, dans l'expérience 18, on remplace l'amidon par de fines particules de grains de haricots, de pois, de blé, de riz, de maïs, on obtient également la coloration bleue caractéristique de l'amidon.

Les cotylédons contiennent donc de l'amidon.

21. *Recherche de l'albumine.* — Dans un tube à essais, cuire de l'albumine pulvérisée dans le réactif de Millon. Coloration rouge brique.

22. Mettre dans un tube à essais une petite quantité de raclure de grain de haricot avec très peu d'eau distillée. Ajouter quelques gouttes de réactif de Millon et chauffer le mélange jusqu'à ébullition. Coloration rouge brique caractéristique de l'albumine.

Les cotylédons contiennent donc de l'albumine.

23. *Recherche de la graisse.* — En pressant certaines graines entre deux feuilles de papier buvard, on obtient une tache caractéristique. C'est le cas surtout pour les graines oléagineuses, comme celles de colza, de pavot, de ricin, de noyer, de hêtre, etc.

24. *Transformation de l'amidon en sucre.* — Faire germer quelques grains d'orge dans une capsule en verre entre des papiers buvards humides. Goûter au moment opportun des grains secs et des grains germés. Ces derniers sont sucrés (malt).

25. *Recherche du sucre.* — Chauffer jusqu'à ébullition, dans un tube à essais, un mélange de solution de glucose et de liqueur de Fehling (liqueur cupropotassique). Précipité rougeâtre.

26. Verser un peu d'eau distillée dans une capsule, y broyer des grains d'orge germés, puis filtrer. Chauffer une partie du liquide obtenu dans un tube à essais avec la liqueur de Fehling. A l'ébullition, formation d'un précipité rougeâtre indiquant la présence du sucre.

(A suivre.)

J. BOURQUIN.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Chemin de fer **Montreux Oberland bernois**

Il dessert une RÉGION IDÉALE pour vos courses

BAISSE DES TARIFS ÉCOLES ET SOCIÉTÉS

Dès le 1. 6. Grandes facilités pour trains spéciaux. BILLETS COLLECTIFS A PRIX RÉDUITS. Tous renseignements Direction MOB, Montreux, tél. 62.842.

LA GRUYÈRE But de courses pour sociétés et écoles

Billet collectif à prix réduit au départ de toutes les stations C. F. F. **Grandes facilités pour trains spéciaux.** Services d'autocars pour excursions dans toutes les directions. Prière de s'adresser à la Direction des Chemins de fer électriques de la Gruyère à Bulle. Téléphone 85.

L'excursion recommandée pour courses et sociétés :

LE PASSAGE DE LA GEMMI SUR LOÈCHE-LES-BAINS

2349 m.

Bon chemin muletier

Valais, 1411 m.

Visite des eaux les plus chaudes de Suisse : 51°. Excursion facile au Torrenthorn (3003 m.) le Righi du Valais. Tous renseignements sur transports et logement par Chemin de fer électrique Loèche-Souste.

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **Montheron** et du **Jorat** (lignes 20, 21, 22, 23). Belles forêts. Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. Téléph. **33.141.**

CHEMIN DE FER MARTIGNY - ORSIÈRES

Buts de courses nombreux et variés Champex, Val Ferret, Grand Saint-Bernard, Vallée de Bagnes, etc. Taxes réduites pour sociétés et écoles.

Autocars pour excursions dès les gares de Sembrancher et d'Orsières
Renseignements et conditions à la Direction du chemin de fer M.-O., à Martigny-Bourg
(Téléphone : Martigny N° 61.070)

TRIENT, Valais, Hôtel du Glacier

Recommandé pour courses d'écoles, 1 h. du glacier, 4 h. de Chamonix par le Col de Balme. Service automobile de Martigny. Souper, coucher et déjeuner 1 r. 2.80 par élève. Dîner sans viande fr. 1.30 et avec viande fr. 1.50 par élève. Pension pour séjour d'été depuis fr. 6.-.

Allez-vous à Lucerne? "LOWENGARTEN"

Dans l'hôtel-restaurant

écoles, sociétés, etc., trouvent bon accueil. A proximité immédiate du monument des Lions et du Gletschergarten. **Grand parc pour autos.** Prix très réduits, demandez-les. (Téléphone 20.339.)

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

LES PLÉIADES

SUR VEVEY : 1400 MÈTRES

Magnifique excursion à 1 h. de Vevey
par la ligne Vevey-Blonay-Les Pléiades

Nombreuses promenades ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ Sous-bois et flores superbes
Renseignements sur taxes réduites pour sociétés et écoles auprès de toutes les gares et
à la Direction C. E. V. à Vevey. (Tél. 52.922) Buffet-Restaurant au sommet

Comme but de course choisissez :

ZINAL et le Val d'Anniviers

La Société des Hôtels vous fait des conditions spéciales pour le logis, les repas et le transport par cars. Prospectus et renseignements par **E. Haldi, directeur.**

LES RASSES sur Ste-Croix au pied du Chasseron

But de course pour sociétés et écoles. **A la crèmerie**, grande salle et jardin. Thé, café, chocolat, pâtisserie. Prix modérés. Se recommande : Paul CHAMPOD

Refuge de Taveyanne

Restauration — Dortoirs **SAISONS D'ÉTÉ et D'HIVER** Gustave Delacrétaz

CABANE RESTAURANT BARBERINE — Tél. N° 4 S. CHATELARD (Valais)

La c de Barberine ; ravissant but pour excursions , pour écoles, soupe, couche sur paille, café au lait, 2 fr. par élève. Arrangement pour sociétés. Restauration, pension, prix modérés. Funiculaire, bateau. Se recommande : Jean Lonfat, membre du C. A. S., Marécottes. Tél. 62.867.

Allemand ou anglais

garanti en 2 mois, italien en 1. Cours de 2, 3, 4 semaines également. Enseignement pour tout âge et à toute époque. Diplôme langues en 3 mois, diplôme commerce en 6. Références.

ÉCOLE TAMÉ, BADEN 57

Assemblée générale de l' Asile Rural Vaudois à Echichens

samedi 16 mai 1936 à 15 h. 30 à l'Asile. Invitation cordiale à tous! Service d'autobus depuis la gare de Morges.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

DE LA

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

PARAIT LE SAMEDI

Rédacteur de l'«Educateur»:

ALBERT ROCHAT

CULLY

Comité de rédaction:

M. CHANTRENS, TERRITET

H. BAUMARD, GENTHOD

H.-L. GÉDET, NEUCHÂTEL

J. MERTENAT, DELÉMONT

Rédacteur du « Bulletin »:

CHARLES GREC

VEVEY, rue du Torrent, 21

Correspondants de sections:

M^{me} L. CORNUZ, VEVEY

AD. LAGIER, GENÈVE

M^{lle} N. LOBSIGER, PETIT-LANCY

J.-E. MATTHEY, NEUCHÂTEL

H. SAUTEBIN, DELÉMONT

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION :

AVENUE DE LA GARE, 33, LAUSANNE

CHÈQUES POSTAUX : H. 6600

TÉLÉPHONE : 33.633

PRIX D'ABONNEMENT :

Suisse..... Fr. 9.—

Etranger..... Fr. 12 —

Joindre 30 cent. à toute demande de changement d'adresse. Pour les annonces, s'adresser à PUBLICITAS S.A., Lausanne, et à ses succursales

SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL : BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Chemin de fer **Montreux Oberland bernois**

Il dessert une RÉGION IDÉALE pour vos courses

BAISSE DES TARIFS ÉCOLES ET SOCIÉTÉS

Dès le 1. 6. Grandes facilités pour trains spéciaux. BILLETS COLLECTIFS A PRIX RÉDUITS. Tous renseignements Direction MOB, Montreux, tél. 62.842.

REFUGE DENT DE LYS

LES PACCOTS s. Châtel - St - Denis

Chambres et dortoirs. Garage. Banquets de sociétés. Restauration à toute heure. Ouvert toute l'année. Téléph. 590.93. Prix spéciaux pour écoles et sociétés. Point de départ pour Moléson, Dent de Lys, Cape au Moine. L. Chassot, propr.

Le beau Jura vaudois vous attend

Dans sa partie supérieure, la ligne du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix offre une vue très étendue sur le Plateau et les Alpes. Ce qui vaut bien à cet endroit le surnom de la « Corniche du Jura ». Trajet très pittoresque. Buts de courses : Le Chasseron (restaurant), Le Cochet (restaurant à la Casba), Mont de Baulmes (restaurant), Aiguilles de Baulmes, Le Suchet (restaurant à la Mathoulaz). Gorges de Covatannaz, de Noirvaux, de la Poetta Raisse. Taxes très réduites pour sociétés et écoles. Trains spéciaux sans majoration de prix suivant le nombre des participants.

Demandez le Panorama et la brochure « STE-CROIX EXCURSIONS » (envoi gratuit) ainsi que tous renseignements à la Direction à Yverdon. Carte de promenades et excursions au 1 / 50 000, en six couleurs, en vente au prix de 1 fr. -1 Yv

CHAMPS DE GENTIANES ET D'ANÉMONES EN MAI ET JUIN

Hôtel Bella Tola à St-Luc

Ascension de la Bella Tola, Righi du Valais, 3000 m. alt. Tél. 4, service cars post. de Sierre. G. Pont, propriétaire.

MORAT

Téléphone 2.78

Fr. Schüpbach, autocars de 30 pl. ultra-modernes et rapides. Chauffeurs de toute confiance. Prix très modéré, se recommande aux Ecoles et Sociétés.

Hôtel - Restaurant de Bretaye, CHAMOSSAIRE

Arrangements pour sociétés et écoles. Dortoirs. Prix pour enfants : Fr. 0.40 et adultes : Fr. 0.60; lits : Fr. 2.—. — Restauration soignée. — Prix très modérés.

G. Luisier, propriétaire.

Téléphone 4089.

Mont de Baulmes près St-Croix

CHALET-PENSION OUVERT 1er JUIN

Vue — Ombrages — Places de jeux — Restauration chaude et froide. — Vins
Bière — Limonades — Sirops. Tél. 6108. Famille Corthésy.